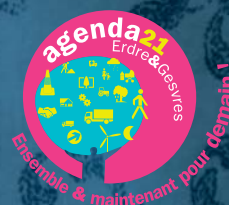


*Ensemble et maintenant
pour un avenir durable!*

ENJEUX & OBJECTIFS

DE L'AGENDA21
D'ERDRE&GESVRES

DOCUMENT STRATÉGIQUE



sommaire

Éditorial 3

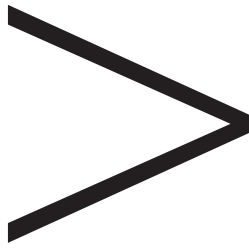
L'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres 4

Enjeu 1 : maîtriser l'aménagement de notre territoire
pour préserver son cadre de vie,
ses ressources et ses milieux 6

Enjeu 2 : construire, produire et consommer
localement et de manière responsable 11

Enjeu 3 : favoriser le bien vivre ensemble dans
un territoire qui répond aux besoins des habitants 17

Enjeu 4 : promouvoir une citoyenneté
responsable et participative 23



éditorial

Face à une société en pleins bouleversements – économiques, sociaux et environnementaux – quel territoire souhaitons-nous transmettre aux générations futures? C'est tout le sens de l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres, document stratégique, qui porte la vision d'un territoire dynamique, solidaire et durable, et qui pose les grands enjeux auxquels nous devons répondre pour préserver et valoriser notre environnement et vivre mieux ensemble.

La publication de l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres est un moment important pour notre territoire. Voilà un projet ambitieux qui a pu voir le jour grâce à l'implication des élus et des agents communautaires et municipaux, du Conseil de développement, de nos partenaires institutionnels, des habitants et des acteurs socio-économiques d'Erdre & Gesvres (entreprises, agriculteurs...). La mobilisation de tout un territoire pour définir notre feuille de route des dix prochaines années afin de préserver l'environnement et le cadre de vie, répondre aux besoins des habitants (en matière de logement, d'emploi, de santé, de culture) et développer les liens sociaux et la citoyenneté.

À la lecture de ce document, vous verrez que notre ambition est claire : faire d'Erdre & Gesvres un acteur du changement, au bénéfice de notre territoire, de nos communes et bien sûr de nos habitants.

Ce défi est donc aujourd'hui posé et c'est ensemble que nous le relèverons.

Bonne lecture à tous!

Jean GOISET,
Président de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

Philippe TROTTE,
Vice-président, délégué au Développement durable



QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Notre mode de développement actuel est porteur de dommages pour l'homme et l'environnement. Les ressources naturelles sont surexploitées, le climat se modifie, la biodiversité s'épuise, la qualité de l'air et des sols diminuent, l'accès à une eau de qualité devient plus difficile. À cela s'ajoutent les inégalités qui se creusent et la pauvreté qui s'accroît. Ce n'est pas durable.

Si tous les habitants de la terre avaient le même niveau de vie (logement, déplacement, nourriture) que les Européens, il faudrait quatre planètes pour couvrir les besoins de tous. Une question cruciale se pose: comment permettre à tous de satisfaire ses besoins aujourd'hui? Comment le faire sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les propres besoins demain? C'est tout l'enjeu du développement durable qui incite à changer nos comportements aussi bien au niveau collectif qu'individuellement.

AGENDA 21 ERDRE & GESVRES C'EST QUOI ?

Pour construire un système de développement qui soit compatible avec le développement social et la survie de la planète, les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions) sont amenées à construire des stratégies et des plans d'actions qui contribuent à répondre localement aux grands enjeux planétaires du développement durable. Les écoles, les entreprises, les associations peuvent elles aussi construire leur Agenda 21.

Le terme « Agenda » signifie « plan d'actions » ou « ce qui doit être fait » et « 21 » correspond au « XXI^e siècle ».

POURQUOI ?

L'Agenda 21 permet de répondre localement par des actions concrètes aux enjeux planétaires du développement durable:

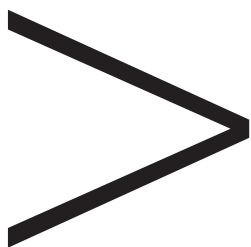
- la lutte contre le changement climatique;
- la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des milieux;
- les modes de production et de consommation responsables;
- la cohésion sociale entre les territoires et les générations;
- l'épanouissement de tous les êtres humains

COMMENT ?

Définir un Agenda 21 à l'échelle du territoire d'Erdre & Gesvres, c'est une façon de définir des objectifs partagés pour le territoire (avec les citoyens, associations et acteurs économiques).

Cette stratégie se décline ensuite en plans d'actions concrètes menées par la CCEG et au sein de ses communes membres.





L'AGENDA 21 D'ERDRE & GESVRES A ÉTÉ ÉLABORÉ DE MANIÈRE CONCERTÉE

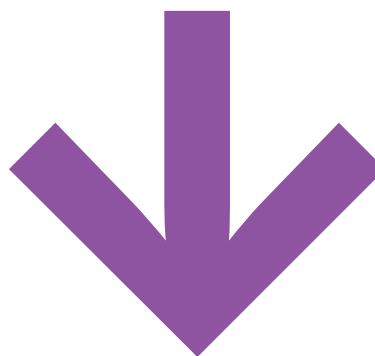
L'Agenda 21 est un document stratégique pour Erdre & Gesvres. Il s'inscrit dans la lignée du projet de territoire initié à la création de la CCEG en 2002. Il est le fruit d'une réflexion collective qui a associé les élus, les techniciens mais aussi les habitants, le conseil de développement, les agriculteurs, les entreprises et nos partenaires, à travers:

- la réalisation d'un diagnostic partagé (points forts et points faibles du territoire en matière de développement durable);
- la consultation sur les grands enjeux de demain et sur les objectifs à atteindre sur Erdre & Gesvres pour répondre à ces enjeux.

Ce document décrit les quatre enjeux et les dix-huit objectifs adoptés par la CCEG et les communes pour les dix ans à venir. Ils sont illustrés par quelques actions concrètes déjà menées au sein de la CCEG et dans les communes.

Chaque collectivité (communes, CCEG) décline ces objectifs en plan d'actions concrètes, qui font l'objet de publications spécifiques

Retrouvez toutes ces informations en détail sur www.ensembledemain.fr



LES QUATRE ENJEUX DE L'AGENDA 21 D'ERDRE & GESVRES

Enjeu 1

Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux

Enjeu 2

Construire, produire et consommer localement et de manière responsable

Enjeu 3

Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants

Enjeu 4

Promouvoir une citoyenneté responsable et participative



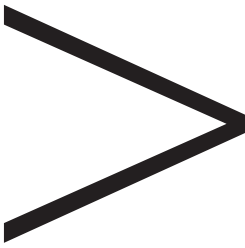
[Enjeu 1]

Maîtriser l'aménagement

**de notre territoire pour préserver son cadre
de vie, ses ressources et ses milieux**

Le territoire d'Erdre & Gesvres est très dynamique d'un point de vue économique et démographique. Cela engendre de fortes pressions sur l'utilisation de l'espace: besoin d'espace pour implanter des activités économiques, pour l'agriculture, pour les zones d'habitats, les zones d'intérêt environnemental à préserver...

Il est donc nécessaire que les collectivités locales gardent la maîtrise de l'aménagement du territoire pour préserver les équilibres et le cadre de vie des habitants. Il est également nécessaire de faire des aménagements pour construire les conditions de vie durables pour demain (mobilité durable, habitat durable). Il est enfin indispensable d'agir pour préserver les ressources et les milieux.

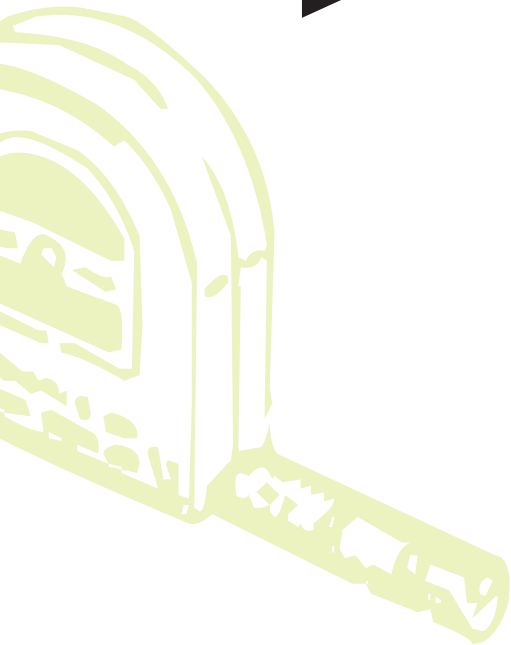


OBJECTIF 1

GARDER LA MAÎTRISE PUBLIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE À TRAVERS L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LES RÉSERVES FONCIÈRES

Il existe des outils permettant de peser sur les aménagements de l'espace. La création de réserves foncières en est un. Il permet de garder la main à la fois sur le prix du foncier et sur la manière dont on aménage l'espace. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) précisent l'usage des terres. Le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) définit le périmètre de ces espaces à protéger.

D'autres outils sont à utiliser ou à construire pour faire coexister l'activité économique, l'habitat et l'agriculture mais aussi pour les amener à mieux répondre aux enjeux du développement durable: favoriser l'implantation d'une activité économique créatrice d'emplois, qui valorise ses ressources humaines, qui se soucie de son impact sur l'environnement et qui s'implique sur son territoire; inciter la construction d'un habitat durable (réduction de la consommation d'énergie et son impact sur les ressources, proximité des transports et commerces, adaptabilité au gré des événements de la vie mais restant accessible financièrement); soutenir une agriculture viable, suffisamment rémunératrice pour maintenir l'emploi, respectueuse de l'environnement, de la santé et créatrice de liens.



→ CCEG

DÉJÀ MENÉ

LE SCHÉMA DE SECTEUR D'ERDRE & GESVRES

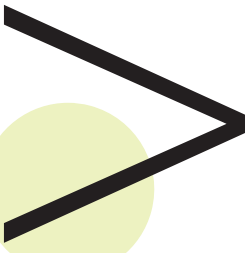
Le schéma de secteur de la CCEG est la traduction des orientations générales du SCoT de la Métropole Nantes Saint-Nazaire à l'échelle de la CCEG, avec la volonté politique de préserver le cadre de vie sur notre territoire.

L'objectif du schéma de secteur est de construire un projet territorial à l'horizon 2030, mettant en cohérence les grandes politiques d'aménagement en cours et à venir et ce à l'échelle des communes composant la CCEG.

Cinq enjeux majeurs ont été actés pour le territoire: il s'agit avant tout de préserver la trame agri-environnementale du territoire, c'est-à-dire préserver les 32200 ha d'espaces agricoles (zone A) actuels à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, il y a nécessité de définir un nouveau modèle urbain, solidaire et équilibré et de promouvoir de nouvelles formes urbaines plus économes du foncier. Ainsi, les douze bourgs ont été hiérarchisés pour tenir compte de leurs spécificités et fixer à chacun des objectifs en termes de constructions de logements (et en particulier de parts de logements sociaux en



location ou en accession à la propriété) et d'équipements publics. Il s'agit de tenir l'objectif de 500 logements nouveaux par an à l'échelle de la CCEG, tout en ayant une politique ciblée par commune concernant la densité de logements pour réduire l'impact de l'urbanisation sur le foncier.



OBJECTIF 2

RENFORCER, FAVORISER ET/OU CONCEVOIR DES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Afin de limiter le réchauffement climatique et compte tenu de la crise du pétrole qui risque d'impacter très fortement les ménages qui sont dépendants de la voiture (et encore plus les familles les plus modestes), il est nécessaire de développer les transports en commun ou les modes alternatifs de déplacement (vélo, marche, covoiturage): modes de transports proches, à des tarifs adaptés, accessibles pour les personnes à mobilité réduite, avec des parcours et horaires pertinents et des temps de trajets attractifs. La Communauté de communes n'étant pas à ce jour l'autorité organisatrice des transports, elle a surtout un rôle de lobbying auprès du Conseil général et du Conseil régional qui exercent cette compétence.

LE SCHÉMA DES LIAISONS DOUCES D'ERDRE & GESVRES

Ce projet a été relancé en 2011, par la volonté des élus de développer des liaisons douces (cyclistes et piétonnes) au sein du territoire, à usage à la fois touristique et utilitaire.

Le Conseil général ayant souhaité que les communes, le sollicitant pour des aides financières, puissent s'appuyer sur une étude globale, la CCEG a lancé cette étude, y associant également le Conseil de développement.

Plusieurs éléments de contexte du territoire sont particulièrement favorables au développement d'un tel projet: la CCEG se trouve être traversée par la « véلودyssée » et non loin du croisement de celle-ci avec « La Loire à vélo » à Nantes. Le schéma préconisé par l'étude permettra ainsi de rapprocher les villages des bourgs, les bourgs entre eux, de permettre aux habitants un accès vers les pôles d'emploi et de services. L'étude a abouti en septembre 2011 à un document d'orientation comprenant des propositions portant sur 950 km de liaisons dont plus de 500 km de liaisons douces à créer, pistes cyclables et chemins piétonniers.

La prochaine étape du projet est de lancer une étude financière permettant de hiérarchiser les priorités et d'établir un plan d'investissement pluriannuel faisant de cet objectif un projet ambitieux pour le territoire.



→ CCEG

← DÉJÀ MENÉ

LILA À LA DEMANDE, UN SERVICE ENCORE TROP MÉCONNU...

Ce service de transport collectif à la demande ouvert à tous les habitants a été mis en place par la CCEG en partenariat avec le Conseil général depuis janvier 2006.

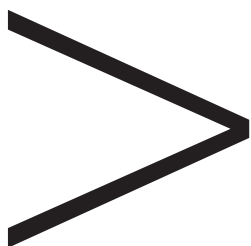
Le principe: un « taxi collectif » vient vous chercher chez vous et vous ramène à domicile, à des horaires fixes à l'aller et au retour.

Les utilisateurs sont majoritairement des personnes âgées, mais aussi quelques jeunes le mercredi après-midi.

Une enquête téléphonique menée en 2009 a confirmé la très grande satisfaction des utilisateurs pour ce service disponible tous les matins sauf le lundi, ainsi que les mercredis et vendredis après-midi.

« Lila à la demande » dessert les communes de la CCEG et les communes limitrophes pour un accès à Nantes Métropole et aux arrêts de tramway, permettant d'aller jusqu'au centre-ville de Nantes.

Le coût pour l'utilisateur est celui d'un ticket de transports en commun classique, ce service étant subventionné pour moitié par la CCEG et le Conseil général.



OBJECTIF 3

METTRE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE, L'AFFICHER ET LE FAIRE PARTAGER PAR TOUS LES ACTEURS

La préservation des espèces, des milieux et des ressources est une condition nécessaire pour la survie et le développement de l'espèce humaine. Cette préoccupation doit être présente dans toutes les politiques publiques: gestion des déchets, de l'eau et des milieux aquatiques, service public d'assainissement non collectif mais aussi dans la politique d'aménagement du territoire, de l'habitat. Les collectivités doivent être exemplaires de ce point de vue et adopter des pratiques internes qui favorisent la préservation de l'environnement: gestion des espaces verts, tri des déchets... Mais cela ne suffit pas. Il est également nécessaire que les habitants aient conscience de cette richesse, la connaissent, la voient et sachent comment la préserver dans leurs actions et choix quotidiens.

→ CCEG
ET COMMUNES

UNE CHARTE ZÉRO PHYTO

Les produits phytosanitaires, même répandus en faible quantité, sont une source importante de pollution des eaux.

La réduction de l'usage des pesticides constitue donc un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et au-delà pour la santé humaine. La Communauté de communes d'Erdre & Gesvres a engagé une démarche en ce sens afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et de privilégier des méthodes alternatives de désherbage sur les espaces publics communautaires.

Elle adhère aujourd'hui à la charte « Vers le zéro phyto sur le bassin-versant de l'Erdre » élaborée en partenariat avec l'EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle) et le CREPEPP (Cellule régionale d'étude de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires).

Cette charte d'entretien des espaces publics, signée également par la plupart des communes d'Erdre & Gesvres, fixe des objectifs à atteindre et décline les actions qu'Erdre & Gesvres et les communes auront à mettre en œuvre pour maîtriser les risques de pollutions liées aux pratiques de désherbage.

En 2002, la CCEG utilisait 16 kg de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics. Aujourd'hui, elle n'en utilise plus pour entretenir les 20 hectares d'espaces verts et de voiries dont elle a la charge. En complément de la démarche des collectivités, des actions sont menées pour sensibiliser le grand public sur la démarche zéro phyto, via des ateliers d'éco jardinage et des supports de communication.

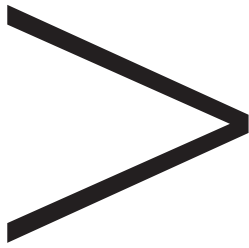


→ CCEG

UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

Un habitant d'Erdre & Gesvres jetait chaque année 619 kg de déchets dont seulement 89 kg de déchets non valorisables. Le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectifs de diminuer de 15 % les déchets enfouis, de recycler 75 % des emballages ménagers d'ici 2012, et de réduire de 7 % les déchets ménagers d'ici 2014. En lançant une nouvelle politique déchets avec la mise en place de la redevance incitative en 2013 et la collecte des emballages en porte à porte dès 2012, la CCEG a déjà largement dépassé ces objectifs nationaux.

En effet, au cours de l'année 2012, il a été mesuré une baisse de 30 % du tonnage des ordures ménagères et une augmentation de 50 % des emballages collectés, qui vont ainsi pouvoir être recyclés. Les actions pour 2013 porteront notamment sur l'incitation au compostage individuel ou collectif, afin de réduire encore le poids des déchets collectés et de valoriser ces déchets.



OBJECTIF 4

RÉPONDRE LOCALEMENT AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Le réchauffement climatique provient d'une émission trop importante de gaz à effet de serre. Selon les scientifiques, il est nécessaire de diviser par quatre ces émissions d'ici 2050 pour ne pas dépasser la limite des 2 °C supplémentaires, au-delà desquels les conséquences pour l'homme et l'environnement seraient désastreuses. La Communauté de communes Erdre & Gesvres va mettre en œuvre un Plan climat, qui permettra d'agir par des actions concrètes sur plusieurs volets: réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique, accroître la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. Ce Plan climat aura également pour but de connaître l'impact du changement climatique sur notre territoire afin de nous préparer à y faire face (canicule, manque d'eau pour les cultures...).

→ CASSON

LA MISE EN PLACE UNE GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS (GTB)

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place ce système de régulation de chauffage des bâtiments via un logiciel piloté à distance (par minitel à sa création, puis par internet depuis janvier 2012). La température du chauffage de l'école, de la salle de restauration, de la salle de sport et de la halte-garderie est gérée à distance et automatiquement.

Les avantages en termes d'économies sont manifestes puisque le chauffage de chaque bâtiment est régulé à la minute, en fonction d'un calendrier d'occupation du bâtiment. Si la mise en œuvre technique s'est avérée un peu difficile au début, l'impact énergétique est bénéfique.

Une autre piste de réflexion des élus pour inciter les utilisateurs des bâtiments à bien respecter les règles du jeu de la régulation thermique, est de

réaffecter les économies budgétaires réalisées grâce aux bons comportements des occupants de ces bâtiments via un conventionnement, à des actions ou des moyens supplémentaires qui leur seront alloués: ainsi ces actions sont gagnant/gagnant au vrai sens du développement durable: sur le plan économique, environnemental et social!



→ CCEG

LA CCEG LANCERA EN 2013 SON PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

Le PCET est un plan d'actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique en permettant d'adapter les territoires sur les court, moyen et long termes.

L'objectif du PCET est de mettre en cohérence les actions du territoire en passant au filtre « climat-énergie » l'ensemble de ses décisions et politiques. Il comprend une phase d'état des lieux pour identifier les pistes de progrès au regard des enjeux du territoire. Il se décline en un volet atténuation, destiné à lutter contre le réchauffement climatique et un volet adaptation consistant à s'adapter aux effets du changement climatique (manque d'eau possible, périodes de canicules...).

Des objectifs sont quantifiés dans le temps, basés a minima sur les objectifs nationaux et européens (objectif des « 3 x 20 »: d'ici 2020, réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20 % de la consommation d'énergie, porter la part des énergies renouvelables à 20 %; objectif du « facteur 4 »: diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre pour 2050).

Quelques actions seront menées dès 2013 telles que la mise en place d'un Espace Info Énergies sur le territoire.



[Enjeu²]

Construire, produire et consommer localement et de manière responsable

Construire, produire et consommer de manière responsable, c'est tenir compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux lorsque l'on construit ou rénove sa maison, lorsque l'on consomme, mais aussi pour les entreprises et les artisans lorsqu'ils produisent. Construire ou rénover sa maison afin qu'elle soit saine et sobre en énergie, c'est à la fois éviter d'utiliser trop d'énergies fossiles qui deviennent rares, c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage et c'est aussi éviter de dégrader la santé des occupants en choisissant des matériaux sains.

Dans sa consommation au quotidien, choisir des produits locaux par exemple, c'est une manière à la fois de réduire les transports pour acheminer les produits mais c'est aussi faire vivre l'économie locale. Pour les entreprises et les artisans, produire en tentant de limiter l'impact des produits sur l'environnement tout au long de la chaîne de fabrication (matériaux, transformation, emballage, transport, utilisation, recyclage...), c'est une manière de préserver les ressources et les milieux naturels.



OBJECTIF 5

ENCOURAGER LA CONCEPTION DURABLE DE TOUS LES BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENTS

Concevoir l'habitat, les bâtiments professionnels, les équipements publics, les aménagements de l'espace de manière responsable, c'est choisir leur implantation (à proximité des transports, commerces, loisirs afin d'éviter l'étalement urbain), leur conception (matériaux, source d'énergie, gestion de l'eau, principes bioclimatiques), apprendre les bons gestes dans leur utilisation, penser leur adaptabilité (vieillesse, perte d'autonomie, handicap, évolution de la famille...), encourager le vivre ensemble (espaces de convivialité, zones de rencontres...). C'est aussi réfléchir en coût global (coût de fabrication mais aussi d'entretien et de maintenance) et faire en sorte que le projet reste accessible financièrement. Pour cela il est nécessaire d'informer, de sensibiliser et d'inciter les différents donneurs d'ordre que sont les collectivités, les aménageurs, les promoteurs, les bailleurs sociaux, les particuliers mais aussi les professionnels du secteur de la construction.

LE GUIDE DE L'HABITAT

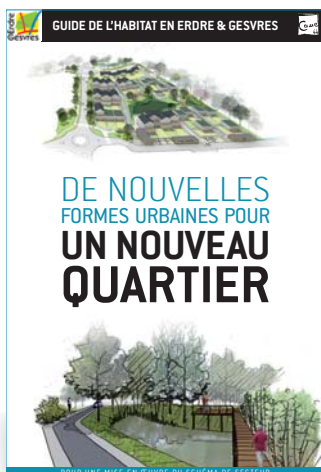
À l'occasion du premier Programme Local de l'Habitat de la CCEG adopté en 2006 pour une durée de six ans, les élus communautaires ont mis en avant la nécessité d'améliorer la qualité des nouveaux quartiers à vocation d'habitat du territoire, avec pour objectifs:

- la préservation d'un cadre de vie encore rural;
- l'insertion dans l'environnement urbain, architectural et naturel;
- la densification et la réduction de la consommation d'espace;
- la diversification des logements produits, tant au niveau de la taille et de la forme que de la destination pour répondre aux besoins de ménages très divers;
- la protection et le développement de la biodiversité, une meilleure gestion des ressources naturelles limitées (eau, énergie), des aménagements et des espaces publics moins coûteux (investissement, entretien).

Les échanges entre élus, techniciens et Conseil de développement autour du projet ont abouti à la

réalisation d'un guide pratique avec l'assistance du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), conçu comme un « aide-mémoire » à destination des élus et techniciens des communes, des lotisseurs et aménageurs mais aussi des constructeurs et promoteurs.

Le guide de l'habitat a été mis en ligne sur le site internet de la CCEG. Les thématiques qu'il aborde ont vocation à être discutées à l'occasion de chaque nouveau projet.



→ CCEG



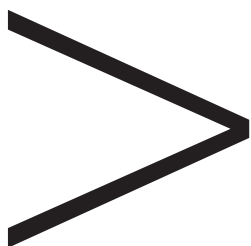
DÉJÀ MENÉ

LA CRÉATION D'UN ESPACE INFO ÉNERGIES SUR LE TERRITOIRE

La CCEG et quatre autres collectivités territoriales du nord-est du département se sont regroupées pour créer un Espace Info Énergies, à l'initiative de la fédération départementale des CIVAM et en partenariat avec le Conseil général, l'ADEME et la Région. Les experts des Espaces Info Énergies accueillent les particuliers pour répondre en toute neutralité à toutes les questions concernant l'isolation des logements, les différents modes de chauffage, les financements possibles.

Le point Info Énergies propose également des manifestations gratuites telles que des visites de sites, animations pédagogiques sur l'énergie, des conférences ou des expositions, sur le thème des économies d'énergie dans l'habitat etc.

En plus des consultations téléphoniques que chacun peut obtenir auprès des experts de l'Espace Info Énergies, un conseiller est présent une fois par semaine sur le territoire de la CCEG.



OBJECTIF 6

DÉVELOPPER ET FAVORISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables (bois, éolien, photovoltaïque, méthanisation) permet de lutter contre le réchauffement climatique dans la mesure où l'utilisation de ces énergies alternatives permet de réduire le recours aux énergies fossiles, qui émettent des gaz à effet de serre. L'objectif de la France est de passer la part des énergies renouvelables à 23 % en 2020. Localement, le recours aux énergies renouvelables est aussi un moyen de développer des nouvelles filières locales (comme le bois-énergie), créatrices d'emplois et bénéfiques pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (par la plantation et l'entretien des haies pour le bois énergie par exemple).

→ CCEG

LE BOIS, ÉNERGIE POUR LES FUTURS

CENTRES AQUATIQUES

Une étude prospective visant à l'estimation du potentiel bois-énergie sur la CCEG, menée en concertation avec les agriculteurs du territoire et les acteurs de la filière, a démontré le potentiel important du territoire en bois-énergie notamment au niveau du bocage et des boisements privés, en tant qu'énergie renouvelable, issue de résidus d'entretien de haies bocagères. Cet entretien revêt un enjeu considérable dans la mesure où ce bocage renvoie à un certain type de paysage agricole concourant au cadre de vie des habitants.

En effet, le bois énergie n'est pas une ressource qui réduit la quantité de bois sur le territoire, mais au contraire, participe à la gestion pérenne des haies bocagères. Aussi, dès la naissance du projet de centre aquatique en démarche « haute qualité environnementale », les élus ont fait le choix du bois énergie pour fournir les 500 kW d'énergie nécessaires au fonctionnement d'une piscine. Le besoin en plaquette bois pour un centre aquatique est de 700 à 800 tonnes par an, ce qui correspond à plus de 200 km de haies bocagères selon leur densité (soit près de 10 500 tonnes de plaquettes sur quinze ans). Or, sur la CCEG le potentiel de bois bocager est le double de celle du département: on y compte 108 ml de haie par hectare!

Le feu vert a été lancé pour structurer véritablement la filière sur le territoire et mobiliser tous les acteurs de la filière. Il s'agit aujourd'hui:

- d'accompagner à la co-construction de la filière;
- de déterminer les lieux de stockage/séchage des plaquettes à partir de bâtiments agricoles existants pour en optimiser les coûts;
- d'élaborer une charte de bonne gestion du bocage;
- pour les agriculteurs et les services techniques, de se réapproprier les savoir-faire d'entretien avec des programmes de formation technique;
- de mener des actions de sensibilisation auprès du grand public.



DÉJÀ MENÉ

→ LES TOUCHES

UNE CHAUFFERIE BOIS À GRANULÉS POUR LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

En 2008, les élus expriment la volonté de choisir un mode de chauffage utilisant des matières renouvelables pour le futur groupe scolaire des Touches. Une étude est donc lancée, un concours d'architecte permet de choisir le projet. Le cabinet retenu s'est associé à un bureau d'études spécialisé pour proposer un projet répondant à ces objectifs techniques. Pour bénéficier d'un soutien financier à cet investissement, l'ADEME est alors sollicitée, malheureusement le dossier n'aboutit pas faute de crédits.

La volonté des élus est maintenue et le projet se concrétise par l'ouverture de l'école avec une double chaufferie bois, pour chauffer un bâtiment de 2000 m². L'investissement final se monte à environ 70000 euros et le surcoût lié au choix du mode de chauffage est d'environ 30000 euros. Ce surcoût sera amorti sur environ vingt ans.

La provenance locale des granulés permet de boucler le cercle vertueux du développement durable.

OBJECTIF 7

SOUTENIR L'AGRICULTURE RESPONSABLE ET NOTAMMENT DE TYPE POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

L'agriculture est une composante importante du territoire d'Erdre & Gesvres. En termes d'occupation de l'espace tout d'abord, les terres agricoles couvrent 68 % du territoire et façonnent les paysages. En matière d'emplois également, le secteur agricole fait vivre 7 à 8 % de la population active. La diversité de sa production (lait, viande bovine, volailles et autres animaux, maraîchage...) lui permettrait de couvrir une partie des besoins du territoire. Il est donc important de soutenir le développement d'une agriculture locale et responsable, c'est-à-dire à la fois engagée dans des démarches de qualité des produits, qui adopte des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé, qui vit en bonne intelligence avec ses voisins et qui est suffisamment créatrice de valeur ajoutée pour maintenir l'emploi.

LA RÉALISATION D'UNE VIDÉO « LE VISAGE AGRICOLE D'ERDRE & GESVRES »

Afin de faire connaître l'activité des agriculteurs sur le territoire aux habitants, les élus, la Chambre d'agriculture et l'Association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres ont souhaité réaliser une vidéo. La Chambre d'agriculture et l'Association des agriculteurs ont élaboré le cahier des charges en collaboration avec la CCEG, et la réalisation du film a été confiée à un vidéaste professionnel.

La vidéo est composée de prises de vues du territoire, dont des vues aériennes montrant en quoi

l'agriculture façonne les paysages au fil des saisons et sur le fait qu'il s'agit d'une agriculture poly-culture-élevage. Le fil conducteur est le suivi d'un jeune agriculteur (narrateur) interrogé par un enfant nouvellement arrivé sur le territoire qui lui explique notamment comment

est fabriqué le yaourt qu'il va manger dans la cantine de son école. L'objectif de cette vidéo est également de montrer en quoi cette activité économique est rendue fragile du fait de la pression foncière (caractère périurbain du territoire).



→ CCEG

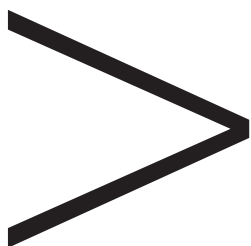
DÉJÀ MENÉ

LA RECONQUÊTE DES FRICHES

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la CCEG et la Chambre d'agriculture, un premier inventaire des friches agricoles a été réalisé par la chambre d'agriculture et a permis d'identifier 150 ha de friches.

Un dispositif de subvention incitative à la remise en état de ces terres agricoles permet à un exploitant ayant signé un bail avec le propriétaire et dont le siège d'exploitation est sur la CCEG, de bénéficier d'une aide de 5000 euros plafonnée à 80 % des travaux.

Conscients que le premier inventaire n'était que partiel, l'objectif de la prochaine convention est de réaliser un inventaire exhaustif et de revoir le dispositif d'aide en s'appuyant sur la SCIC Nord Nantes comme relais local et de terrain pour permettre d'atteindre un niveau encore plus ambitieux de remise en culture des terres agricoles sur le territoire, passant par un temps de rencontre et de sensibilisation des propriétaires de ces friches.



OBJECTIF 8

INCITER AU DÉVELOPPEMENT

DES CIRCUITS COURTS ET/OU DE PROXIMITÉ

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la manière dont sont fabriqués les produits, à l'impact écologique et social de ce qu'ils achètent. En rapprochant les producteurs et les consommateurs, cela permet non seulement de réduire les coûts du transport (économiques et écologiques) mais aussi de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs et de gagner en qualité de produits et de services. Mais ce n'est pas encore un réflexe de s'approvisionner localement. Il y a souvent une méconnaissance de ce qui se produit sur le territoire et des systèmes de vente et d'approvisionnement sont à construire.

L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Ce projet initié depuis plusieurs années par l'association des agriculteurs de la CCEG, vise plusieurs objectifs: préserver les espaces agricoles et le modèle de production de polyculture élevage en trouvant de nouveaux débouchés pour les agriculteurs, répondre aux attentes des parents d'élèves quant à des produits de restauration de qualité en circuits courts, agir sur la dynamique des circuits courts pour rapprocher consommation responsable et offre agricole

Une première enquête réalisée auprès de la trentaine de structures de restauration collective locales (écoles, collèges, maisons de retraite, foyers...) a permis de réaliser un état des lieux et de mesurer les attentes par rapport à un approvisionnement local, que ce soit en termes de coûts, d'organisation, etc. Une opération « grandeur nature » en 2011 a permis d'identifier les freins et les avantages d'une telle démarche.

Le projet rentre à présent dans une nouvelle phase

→ CCEG

DÉJÀ MENÉ

ayant pour but de structurer durablement des micro-filières d'approvisionnement local en viande et légumes. En partant des besoins d'un groupe de restaurateurs en produits alimentaires, un groupe de producteurs de viande (puis ensuite de légumes) s'organisent pour structurer une offre locale correspondante. Puis restaurateurs et producteurs se mettent d'accord sur une façon de fonctionner durablement. Par ailleurs, un groupe d'élus réfléchit au moyen d'amener leurs sociétés de restaurations à mieux prendre en compte leurs attentes en matière d'approvisionnement local dans la restauration scolaire.

LE RECENSEMENT DES PRODUCTEURS LOCAUX

Pour valoriser les produits locaux auprès des habitants de la CCEG, un recensement des agriculteurs vendant leurs produits à la ferme a été réalisé en 2009 avec l'association des agriculteurs locaux.

Une plaquette a été réalisée pour identifier facilement par types de produits les producteurs sur une carte du territoire. Cette carte est actualisée régulièrement sur le site internet de la CCEG.

Le résultat de cette opération a été très bénéfique pour les producteurs, qui ont vu augmenter sensiblement le nombre de contacts, sans pour autant avoir besoin d'intégrer une AMAP.

Pour améliorer leur visibilité, la CCEG leur a fourni un calicot, qu'ils utilisent aussi sur les marchés. Portés par cette dynamique, certains sont allés encore plus loin en proposant des portes ouvertes, des visites à la ferme, notamment au public scolaire.





OBJECTIF 9

DÉVELOPPER LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

À travers leurs achats et les marchés publics, les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour amener les entreprises à prendre en compte le développement durable dans leurs activités. La commande publique représente 15 % du PIB. Si elles intègrent des critères de développement durable dans leurs achats et dans leurs marchés publics, elles peuvent amener les entreprises à évoluer dans ce sens. C'est pourquoi la communauté de communes et les communes d'Erdre & Gesvres s'engagent à réfléchir systématiquement à l'intégration de critères développement durable dans leurs marchés. Elles souhaitent également aider les entreprises locales, qui ne sont pas toujours familiarisées avec les procédures de marchés publics, à y répondre.

→ CCEG

DÉJÀ MENÉ

LES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La CCEG a souhaité développer l'offre d'insertion du territoire et donc, l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Elle a ainsi lancé un projet visant l'organisation d'un dispositif et d'un service en capacité d'intervenir sur le paramétrage de l'insertion et sur la mobilisation des publics ciblés, dans le cadre des clauses sociales dans les marchés publics.

Une expérimentation à partir de 2 marchés a permis de prévoir l'organisation la plus adaptée au contexte territorial incluant notamment les partenaires de l'emploi et de l'insertion. Il s'agit de celui du marché du tram-train, qui a permis de réaliser 45 000 heures de travail en insertion, et celui de la commune de Les Touches pour la construction du groupe scolaire, pour 2 150 heures.

L'expérience ayant été concluante, la Maison de l'emploi chargée de conduire la réflexion et l'expérimentation, va continuer à mobiliser ses ressources dans cet objectif pour les années à venir avec plusieurs niveaux d'intervention :

- la sensibilisation des acheteurs publics et l'intervention auprès des collectivités pour paramétrer les clauses d'insertion dans les marchés, en conformité avec le code des marchés publics ;
- l'information aux entreprises pour les accompagner à la prise en compte et à la mise en œuvre de

ces clauses sociales, notamment en mobilisant les différents acteurs au sein de la maison de l'emploi (mission locale, chantiers d'insertion, associations intermédiaires, pôle emploi...).

Résultats pour les personnes en difficultés sur le chantier du tram-train: 111 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail en insertion dont 53 étaient originaires du territoire de la CCEG ou du Pays de Châteaubriant. Pour la construction du groupe scolaire de Les Touches, 14 personnes en insertion ont travaillé sur le chantier dont 12 du territoire de la CCEG.

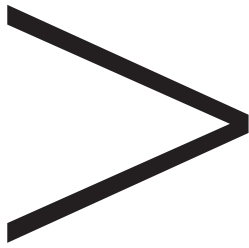


[Enjeu 3]

Favoriser le bien vivre ensemble

dans un territoire qui répond
aux besoins des habitants

La volonté des élus d'Erdre & Gesvres est d'abord de permettre à tous ses habitants de satisfaire leurs besoins essentiels (logement, emploi, santé, éducation). Mais ils souhaitent également que le territoire d'Erdre & Gesvres soit « vivant ». Le risque lorsqu'on se situe à proximité d'une agglomération comme Nantes est de devenir une cité-dortoir alors que le souhait des élus est que les habitants vivent bien ensemble.



OBJECTIF 10

PROPOSER UNE OFFRE D'HABITAT DURABLE QUI RÉPOND À TOUS LES BESOINS ET AUX ALÉAS À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

L'objectif des élus d'Erdre & Gesvres est de permettre à chacun de trouver un logement adapté à sa situation: selon ses ressources, sa situation personnelle, sa situation familiale, la période de sa vie, les aléas traversés, son mode de vie. Pour cela l'objectif est de diversifier l'offre d'habitat (achat, location), selon les ressources (logement social, promoteurs privés, logements d'urgence) et selon les besoins des habitants (logement individuel, logement collectif, habitat partagé, solutions nouvelles pour les jeunes travailleurs, offre d'habitat adapté aux gens du voyage sédentarisés, offre d'habitat adaptée aux personnes âgées ou à mobilité réduite...). Les élus souhaitent aussi que, dans leur conception, ces logements soient durables (économiques, écologiques, adaptables, à proximité des commerces, services et transports...).

→ PETIT-MARS

L'ÉCO-QUARTIER DU DAREAU

Le choix d'un éco-quartier à Petit Mars s'est effectué en 2009. Plusieurs étapes ont été menées pour construire le projet: à l'origine, le besoin était de créer des logements pour permettre aux jeunes de se fixer sur la commune, soit en accession à la propriété, soit en location, à prix modéré, et aux plus âgés de se rapprocher du centre bourg.

Le projet, petit à petit, a intégré aussi un souci de créer une interconnexion avec les autres quartiers et une réelle entrée de bourg. L'esquisse a ensuite pris en compte les liaisons douces et les normes environnementales pour les constructions.

Enfin, la particularité de ce projet qui verra le jour en 2013/2014, est la volonté de favoriser des initiatives citoyennes autour du concept de logements partagés, grâce à l'intervention de l'association « éco habitants ».

La commune souhaite offrir la possibilité aux futurs habitants de l'éco-quartier du Dareau de se grouper pour mettre en œuvre un projet d'habitat groupé, de travailler à partir des besoins des familles et sur le vivre ensemble: il peut s'agir par exemple de mettre en commun des dépendances, comme les abris de jardins ou des chambres d'amis par exemple.

Dix-sept logements en accession abordable et quatorze logements sociaux sont prévus sur ce terrain d'un hectare. La démarche porte sur tout ou partie des logements en accession à la propriété.



→ CCEG

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) « PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

Dans le cadre de la politique locale de l'habitat et du programme national « Habiter Mieux » de l'État, la CCEG a décidé de la mise en œuvre de ce programme d'intérêt général dès le 1^{er} janvier 2013.

Le public cible est celui des propriétaires occupants à revenus modestes qui se trouvent en situation de précarité énergétique (limitant le chauffage de leur habitation pour des questions budgétaires ou se trouvant face à des factures très importantes d'énergies, faute d'isolation par exemple).

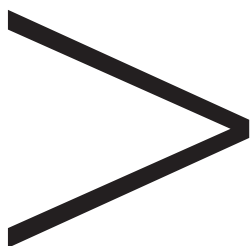
Le programme comprend un accompagnement social, technique et administratif pour pouvoir engager des travaux d'amélioration efficaces et adaptés. L'objectif est d'aboutir à quarante logements réhabilités d'ici mi 2014. La CCEG est maître d'ouvrage et a confié cette mission au Centre départemental de l'habitat (CDH)

Les services de l'État et le Conseil général ont déjà connaissance de ménages en situation difficile. Le CDH travaille en étroite collaboration avec les référents sociaux des communes pour proposer ses services aux familles identifiées.

L'objectif est d'aboutir à la réalisation des travaux les moins coûteux et les plus efficaces possibles, en cumulant plusieurs subventions (État, Région, CCEG): un projet réellement « développement durable » car agissant sur les trois leviers économique, social et environnemental.



DÉJÀ MENÉ



OBJECTIF 11

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL

Les élus d'Erdre & Gesvres souhaitent favoriser les rencontres, les échanges, les initiatives collectives, soutenir le tissu associatif et s'appuyer sur la culture pour développer le lien social et permettre ainsi de bien vivre ensemble. Ils s'engagent à intégrer cette dimension du vivre ensemble dans les projets d'équipement ou d'habitat, à travers des aménagements urbains ou des espaces collectifs favorisant les rencontres.

→ Grandchamp-des-Fontaines LE FESTIVAL DU GRANDCHAMP' BARDEMENT

Ce festival, qui a connu sa huitième édition en 2012, est un festival des arts de la rue, festival solidaire dont les bénéfices sont reversés en faveur de l'enfance handicapée via des associations ou des instituts s'occupant d'enfants handicapés pour des

activités de loisirs. C'est ainsi environ 20000 euros qui ont été collectés dans cet objectif depuis la création du festival en 2003.

Ce festival crée un lien formidable entre les bénévoles: la réalisation du festival représente plus d'un an de travail. D'environ 30 tout au long de l'année, le nombre de bénévoles dépasse les 260 pendant le festival. Qu'ils soient aux décors, à la commission artistique, aux diverses restaurations, au maquillage, aux entrées, à la sécurité,

au nettoyage, au montage ou à la technique, tous ces citoyens engagés s'affairent dans une ambiance sympathique pour que le festival soit une réussite. Pendant deux jours, les jardins d'Ashton Keynes accueillent de grandes compagnies professionnelles de jonglage, de trapèze, du théâtre comique sur tréteaux, de la musique du monde... Une place est également réservée aux troupes amateurs de la région qui peuvent ainsi s'exprimer devant un public nombreux.

Avec plus de 8200 entrées, c'est une participation record qu'a connue le festival en 2012, et qui répond parfaitement aux objectifs de ce festival: fédérer les habitants et réaliser un festival à caractère familial et accessible à tous!



→ NOTRE-DAME-DES-LANDES LA MAISON DES JEUNES

En 2003, la commune de Notre-Dame-des-Landes disposait d'un foyer des jeunes mais sans présence d'un animateur.

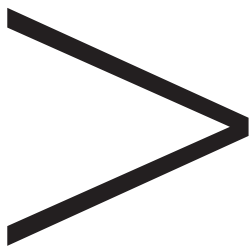
L'absence de ce dernier a précipité la fermeture de ce foyer. La nécessité de relancer ce projet était indispensable car il permet d'offrir un service supplémentaire aux adolescents et permet aussi de renforcer le maillage en maisons des jeunes à l'échelle de la CCEG.

Parallèlement à la création de la maison des jeunes, des salles de réunion et d'activités pour les associations sont installées dans le bâtiment de l'ancienne école publique située en centre bourg. Ce service va bénéficier au réseau associatif très dense et très actif pour la population de Notre Dame des Landes. Ce projet rentre dans une véritable démarche développement durable en créant de l'emploi local.

Sur le plan environnemental, le bâtiment est conçu pour économiser de l'énergie, et il est situé dans le centre bourg à proximité d'autres services.

Enfin, sur le plan de la cohésion sociale, les nouvelles réglementations de sécurité et d'accessibilité sont intégrées, notamment par la pose d'un escalier extérieur et d'un ascenseur, ce qui permet de recevoir les personnes manquant d'autonomie et les populations âgées.

Ce projet permet aussi le développement des relations intergénérationnelles au sein d'un lieu unique, à travers des activités sociales et culturelles.



OBJECTIF 12

PRÉSERVER ET SOUTENIR LES SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITÉ

Les élus s'engagent à favoriser l'accès de tous les publics aux services et commerces de nécessité courante (crèches, écoles, cantines, équipement sportif et culturel, offre de soins, poste, boulangerie, épicerie, distributeur de billets...). Pour cela, ils s'engagent à préserver et soutenir les services et commerces existants, mais aussi à en faciliter l'accès (marche, vélo, transports en communs, transports à la demande) ou créer des pôles multi-services. L'aspect financier dans l'accès aux services publics sera également pris en compte dans le but d'adapter le coût aux revenus de l'utilisateur. L'organisation du territoire en termes de répartition spatiale des activités sera également à prendre en compte dans le choix de leur implantation. Enfin les élus souhaitent permettre à chacun des habitants de disposer d'une offre culturelle de proximité.



UN RAM ET UN MULTI-ACCUEIL À PROXIMITÉ...

Dès 2001, les élus ont souhaité regrouper ces deux services à la population. Le Relais d'assistantes maternelles (RAM) a été installé dans un bâtiment existant et le Service multi-accueil dans un bâtiment construit à côté, grâce à des financements de la CAF, celle-ci intervenant également pour la gestion...

L'objectif de la structure est de répondre aux demandes d'accueil des parents. Ainsi en 2011, 154 enfants ont été inscrits.

Le taux d'occupation d'une journée est en moyenne de vingt enfants le matin, seize enfants pour le repas du midi, dix-huit enfants pour le temps de sieste.

L'amplitude horaire d'accueil permet une solution de garde pour les parents actifs:

- pour les accueils réguliers: de 8h00 jusqu'à 18h00;
- pour les accueils occasionnels: de 9h00 jusqu'à 17h30.

Le RAM a été créé pour faciliter la mise en relation entre les parents et les assistantes maternelles. Le RAM met en place plusieurs actions (ateliers d'éveil, sorties, formations...) répondant aux besoins des assistantes maternelles, des parents et des enfants. En 2011, 96 assistantes maternelles ont été accueillies au RAM.

→ HÉRIC

DÉJÀ MENÉ





OBJECTIF 13

FAVORISER L'EMPLOI LOCAL

Le but est de rapprocher l'emploi du lieu d'habitation, et ce pour plusieurs raisons. La première raison est sociale: les déplacements représentent une part de plus en plus importante du budget des ménages et les familles modestes risquent d'avoir de plus en plus de difficultés à se rendre au travail. La deuxième raison est écologique: en réduisant les déplacements (qui s'effectuent le plus souvent en voiture), on réduit les émissions de gaz à effet de serre et on limite la consommation d'énergie, on agit donc en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. La troisième raison est économique: il s'agit de favoriser la création d'activités sur le territoire.

« INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE NORD » ACCOMPAGNE LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Initiative Loire Atlantique Nord est une association créée depuis 1995. Le siège et le premier site d'accueil est à Châteaubriant, le site de Grandchamp-des-Fontaines est créé depuis 2007 dans les locaux de la CCEG. Il accueille et accompagne les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises dont le siège et l'activité se trouvent sur le territoire de la CCEG.

L'objectif est de recevoir le futur créateur pour échanger sur le projet d'entreprise, l'orienter si besoin vers des experts-comptables, juristes, ou conseils spécialisés pour monter leur projet et un prévisionnel d'exploitation.

En fonction de la pertinence du projet, un dossier de prêt d'honneur (prêt à taux zéro sans garantie), complémentaire à un prêt bancaire est monté et présenté à un comité composé d'acteurs économiques du territoire, comité seul décisionnaire de l'attribution ou non du prêt. Chaque année, c'est ainsi environ 80 personnes qui sont reçues, et une trentaine de prêts d'honneur accordés, pour un montant moyen de 5600 euros.

D'autres actions sont menées par l'association pour accompagner les créateurs: ateliers de la création, parrainage avec des chefs d'entreprises, petits-déjeuners de l'information, accès facilités à la formation, hôtel d'entreprises pour accueillir les jeunes entreprises. Chaque année en décembre, la soirée des créateurs soutenus par l'association réunit 150 à 200 personnes, signe que le dynamisme économique local et que ces réseaux de proximité fonctionnent parfaitement!

→ CCEG

← DÉJÀ MENÉ

LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Les élus des douze communes de la CCEG ont souhaité harmoniser leur politique en faveur de l'emploi et mutualiser les moyens dédiés à cet objectif en créant une structure qui fasse le lien entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes présents sur le territoire.

Deux sites ont été créés: l'un à Nort-sur-Erdre et l'autre à Grandchamp-des-Fontaines.

La Maison de l'emploi a plusieurs objectifs:

- organiser une réponse de proximité aux habitants, aux entreprises et employeurs du territoire;
- réunir les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion: mission locale, associations intermédiaires, prestataires du pôle emploi, centres de formation.

En 2011, la maison de l'emploi a accueilli 1673 personnes: jeunes de moins de 26 ans, adultes en recherche d'emploi et salariés.

Les prestations fournies par la Maison de l'emploi prennent la forme d'entretiens individuels permettant d'identifier les besoins pour orienter vers des prestations et des services adaptés: recherche d'emploi; utilisation informatique; dispositifs spécifiques de formations ou d'accès aux diplômes. Des actions ciblées sont organisées chaque année pour répondre aux attentes des jeunes: (accès au premier job d'été; formation BAFA).

L'autre grand pan de l'activité de la Maison de l'emploi concerne bien évidemment les relations avec les entreprises du territoire:

- recueillir les offres d'emploi (450 par an environ);
- présenter des candidatures pour ces postes: 3500 candidatures ont été traitées en 2011;
- informer les employeurs sur les contrats aidés, les dispositifs de formation, etc.



OBJECTIF 14

LUTTER CONTRE TOUTE FORME D'EXCLUSION POUR RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'INSERTION ET LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Les élus souhaitent poursuivre leur action en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Ils souhaitent également favoriser les échanges intergénérationnels, aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie sociale et lutter contre les précarités, notamment énergétiques et alimentaires. Ils souhaitent enfin agir en faveur de la préservation de la santé de tous sur le territoire.

→ SAINT-MARS-DU-DÉSERT

← DÉJÀ MENÉ

UNE ÉPICERIE SOCIALE EST OUVERTE DEPUIS LE 7 JANVIER 2011

Le projet est né du besoin d'apporter ce service à des habitants qui auparavant bénéficiaient de bons alimentaires. Ceux-ci les utilisaient en allant soit au resto du cœur de Nort-sur-Erdre, soit à Carquefou: cela engendrait des déplacements et des frais, alors qu'une solution sur place aurait été préférable. C'est pourquoi une épicerie sociale a été créée à Saint-Mars-du-Désert, en partenariat avec la banque alimentaire. Celle-ci est ouverte tous les

quinze jours le vendredi après-midi. Le prix de vente des produits est fixé à 10 % de leur valeur réelle. Quinze familles sont bénéficiaires de ce service actuellement.

L'épicerie sociale est gérée par le CCAS: les bénéficiaires déposent un dossier qui est étudié en fonction du « reste à vivre », leur situation est revue tous les six mois.

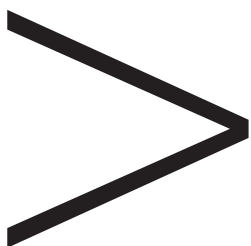


[Enjeu 4]

Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

Les élus ne peuvent pas changer les choses à eux seuls. Tout le monde a son rôle à jouer pour aller vers un mode plus durable (l'État, les collectivités locales, les citoyens, les associations, les entreprises...). Il faut avant tout que chacun prenne conscience de la nécessité d'évoluer dans ses pratiques et comportements et qu'il agisse dans le bon sens.

Cela commence dès le plus jeune âge. Mais il faut également que les citoyens renouent avec « la chose politique », en participant aux débats, qu'ils apportent leur contribution pour redéfinir l'intérêt général. Là aussi, cela commence lorsqu'on est jeune.



OBJECTIF 15

ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES VERS L'ACQUISITION D'UNE CITOYENNETÉ RESPONSABLE

Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Les élus du territoire souhaitent leur donner tous les moyens d'acquérir une capacité d'autonomie, un sens critique, de développer leur créativité, leur esprit d'initiative au service de leur développement personnel, mais aussi de leur implication sur le territoire et de leur contribution au développement durable.

→ FAY-DE-BRETAGNE

DÉJÀ MENÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Créé en 2009, le CME est composé d'enfants de 9/11 ans: issus des classes du CE2 au CM2, ils sont élus par les élèves des deux écoles de la commune, qui sont des partenaires privilégiés du CME: le taux de participation des enfants aux élections est une vraie leçon de civisme pour les adultes avec 90 % de participation!

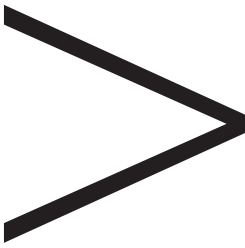
Parmi les projets menés par le CME, citons le projet de skate-park, mené sur les deux mandats du CME et qui va aboutir cette année.

Les enfants sont également à l'initiative de la pose de panneaux de signalisation pour inviter au respect des lieux publics, et également à l'entrée de certains villages pour inciter à une conduite prudente. Ils sensibilisent les adultes et les enfants à la

sortie des écoles pour emprunter les voies douces entre le parking et l'école, ils ont participé à la signalisation des places handicapés sur la commune. Ils ont apporté leur contribution à l'organisation d'une soirée au bénéfice de la scolarisation d'enfants au Togo, ont organisé eux-mêmes une pitchoun party qui a réuni plus de cent enfants, et prévoit un tournoi de toupies Beyblade.

Sur le volet environnemental, une action démarre avec le soutien de la Ligue de protection des oiseaux pour réaliser des nichoirs et autres habitats pour animaux, et restaurer un hôtel à insectes, au sein du jardin partagé et en lien avec l'association qui gère ce jardin.





OBJECTIF 16

SENSIBILISER ET ÉDUQUER POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES ET LES COMPORTEMENTS DANS LE SENS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour prendre conscience de la nécessité d'évoluer, il faut d'abord en être informé. La sensibilisation aux enjeux du développement durable mais aussi aux enjeux de la vie locale est nécessaire pour susciter l'engagement. Ensuite, pour passer de la prise de conscience à l'action, il faut savoir comment faire pour changer nos pratiques, nos comportements. Il est alors nécessaire d'informer et de former les habitants pour les accompagner dans leurs changements de pratiques.



→ SUCÉ-SUR-ERDRE

LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Sucé-sur-Erdre est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place d'actions en faveur du développement durable.

Concernant le volet « sensibilisation », plusieurs actions sont menées pour promouvoir les « bons gestes », notamment avec des informations régulières sur le développement durable dans le « Fil de l'Erdre ». Les enfants sont aussi sensibilisés à adopter des bonnes pratiques.

Le temps fort de la rentrée 2012 est la création d'un Club Nature mis en place grâce à une convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

La convention avec la LPO a permis la formation de deux animatrices et la présence d'un membre de la LPO un mercredi sur deux au sein du club.

Parmi les projets du club pour 2012-2013, citons la construction d'un terrarium, l'étude la chaîne alimentaire autour du hérisson, la construction d'un gîte à chauve-souris, l'organisation de sorties nocturnes au bord de l'Erdre pour étudier cet animal fascinant et utile.

→ VIGNEUX-DE-BRETAGNE

LE GUIDE DES ÉCO-AGENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune a souhaité améliorer ses pratiques, notamment au sein du fonctionnement même de la mairie.

L'une des premières actions a donc été de faire un point sur la consommation de papier, la consommation d'énergie, le tri sélectif, etc. Ces études ont rapidement montré que des progrès pourraient être réalisés en changeant les habitudes et avec la mobilisation des soixante agents de la commune. C'est ainsi qu'un guide des éco-agents a été réalisé et présenté à l'ensemble des agents lors de vœux de 2012.

Depuis le début de l'année, les choses ont bien évolué: le tri sélectif du papier est systématique, des bacs de tri ont été installés et permettent de bien trier les bouteilles, les emballages, les toners et cartouches d'encre, etc. Une autre action a été mise en place pour réduire les consommations d'énergie (certains néons ont été débranchés car inutiles), etc.

La prochaine étape: y associer les habitants pour qu'ils soient des utilisateurs éco-responsables des installations mises à leur disposition...

OBJECTIF 17

RENFORCER LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION CITOYENNE À LA VIE PUBLIQUE LOCALE

Les outils traditionnels pour consulter les citoyens (comme les réunions publiques) ne permettent pas de toucher un large public, ni en quantité, ni en diversité. Ce sont souvent les mêmes personnes qui viennent aux réunions alors que l'intérêt de la concertation est de recueillir une diversité de points de vue afin d'enrichir la réflexion. Il faut trouver d'autres moyens de susciter l'échange et le dialogue pour toucher des publics différents. Il est également nécessaire de donner un cadre à la participation citoyenne, précisant le rôle des uns et des autres afin que tout le monde trouve sa place.

→ TREILLIÈRES

← DÉJÀ MENÉ

LE FORUM 21

La mobilisation et la concertation des habitants autour de l'Agenda 21 « Ensemble construisons Treillières pour demain ».

Engagée officiellement dans une démarche Agenda 21 depuis septembre 2009, Treillières a associé les habitants tout au long de l'élaboration de sa politique de développement durable. Ainsi, lors de la phase de diagnostic en 2011, une enquête a été réalisée via le site Internet de la commune et du magazine municipal pour mesurer la satisfaction sur les actions déjà engagées et pour évaluer les attentes des habitants sur la thématique du développement durable.

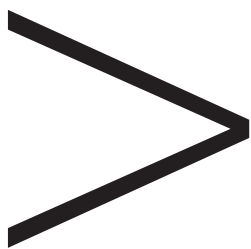
Près de cent personnes ont répondu à cette enquête dont les résultats ont été présentés lors de la réunion publique de lancement du Forum 21. Trois

forums ont ensuite été organisés pour permettre aux habitants d'échanger sur le diagnostic du territoire et proposer des actions possibles autour de cinq ateliers thématiques:

- produire et consommer responsable;
- développement urbain et cadre de vie;
- solidarité et coopération intergénérationnelle;
- économiser les énergies;
- se déplacer autrement.

Les règles de fonctionnement et de participation à ces ateliers citoyens ont été définies en collaboration avec le comité de consultatif des aînés et formalisées au travers d'une charte de la participation. L'ensemble des propositions faites par plus d'une centaine d'habitants a permis d'alimenter le plan d'actions de l'Agenda 21 dont l'avant-projet a été présenté aux habitants fin juin 2012. La mobilisation engagée autour de l'Agenda 21 a pour objectif de se prolonger au niveau de la mise en œuvre d'actions participatives et à terme pour l'évaluation de l'Agenda 21.





OBJECTIF 18

ÊTRE UN TERRITOIRE OUVERT À LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Le territoire d'Erdre et Gesvres ne doit pas se refermer sur lui-même. Il est important pour les élus de rester ouverts sur les territoires voisins, en développant des partenariats, mais aussi sur le reste du monde, grâce à des acteurs avec lesquels nous pouvons échanger des pratiques et des savoirs.

→ NORT-SUR-ERDRE

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage de Nort sur Erdre est né de la coopération initiée il y a plus de vingt ans avec le village roumain de Maieru. Après plusieurs échanges humanitaires, les citoyens et les jeunes des deux communes se retrouvent autour de projets liés à l'apprentissage de l'environnement notamment. Un temps fort sur ces questions a été la mobilisation de fonds européens pour aider le village à mettre en œuvre la collecte des déchets. Des échanges sont régulièrement organisés entre professionnels dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'administration et de l'éducation. Fort de ce succès, un autre jumelage a été créé à Nort-sur-Erdre avec la commune de Piedrabuena en Espagne: les échanges sont basés essentiellement sur des initiatives citoyennes et associatives, le comité de jumelage servant seulement d'appui et d'assistance à la mise en œuvre des actions. Ainsi, dans le domaine du sport, les cyclotouristes ont effectué la route Nort-sur-Erdre/Piedrabuena en vélo. Sur le plan culturel, le projet « Embarquons » (voir ci-dessous), va mobiliser de nombreuses personnes des associations de théâtre, de danse, et d'insertion.

Pour que la solidarité puisse perdurer entre les villes jumelées, malgré ces temps de crise économique, il faut féliciter la mobilisation de tous les citoyens engagés dans ces projets!

→ CCEG

« EMBARQUONS »

« Embarquons » est un ambitieux projet culturel, porté par l'association de théâtre amateur de Nort-sur-Erdre, Scèn'écloze. Initié en 2012, ce projet verra son aboutissement par un événement-spectacle qui aura lieu à la mi-juillet 2013. Il fédère une vingtaine d'associations culturelles diverses (danse, musique, patrimoine, théâtre), des associations d'insertion, des artisans et des entreprises locales, et des acteurs publics du territoire; il sera également porteur d'une mission pour un jeune en service civique volontaire.

Chacun y contribuera en apportant ses moyens: les professionnels vont apporter leurs compétences aux amateurs et aux personnes en insertion profes-

→ CCEG

LA MAISON DE L'EMPLOI FAVORISE L'OUVERTURE À L'EUROPE

La CCEG a adhéré à la Maison de l'Europe ce qui va permettre de créer un point « info Europe » au sein de la Maison de l'emploi. Un accent particulier sera porté sur toutes les questions relatives à l'emploi, la formation, la mobilité, ainsi que sur la culture, les langues puisque l'association Polyglotte sera partenaire.

L'objectif est par exemple, de pouvoir sensibiliser les jeunes dès la 4^e et la 3^e et ouvrir leurs champs des possibles, en prenant en compte des projets de mobilité européenne. Un autre objectif est de prendre connaissance des actions menées en Europe sur des sujets d'accès à l'emploi, d'insertion professionnelle, d'économie par des structures équivalentes à la maison de l'emploi dans les autres pays européens pour déceler de bonnes pratiques et des expériences à dupliquer.

sionnelle, mettent à disposition des compétences, des matériaux, car il s'agit de fabriquer entièrement les costumes et les décors, dont la grande scène sera figurée par un immense bateau. En effet, le thème central du spectacle est l'eau, un élément naturel très présent sur notre territoire.

Le spectacle est inter-culturel et passera les frontières car il sera joué également en Espagne à Piedrabuena, ville jumelle de Nort-sur-Erdre.

Voici un projet qui intègre tous les champs du développement durable: social, économique, environnement, fédérateur sur le plan culturel et de la citoyenneté, il a impliqué dans sa production 150 à 200 personnes sur notre territoire.

DÉJÀ MENÉ



www.ensembledemain.fr

Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

1 rue Marie-Curie

Parc d'activités de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

02 28 02 22 40 | contact@cceg.fr

Document réalisé en juin 2013



imprimé sur papier PEFC

 graphitti | communicationgraphitteinantes.com (02.51.77.13.13)